

Stabilisation des prix agricoles—Loi

M. le vice-président: Nous passons au débat. La parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Des voix: Oh, oh!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je vois des conservateurs terrifiés en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Ils ont la tremblote.

M. Nystrom: Ils sont dans leurs petits souliers.

Comme chacun sait, le projet de loi C-25 vise les agriculteurs. Il est très comparable au projet de loi que M. Whelan avait présenté lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Cela montre peut-être que rien ne différencie réellement les libéraux et les conservateurs.

M. Boudria: Je n'irai pas jusque-là. Je dirais simplement qu'ils font du plagiat.

M. Nystrom: Mon collègue libéral à droite vient de confirmer que c'est du plagiat. Par conséquent, c'est la copie conforme du projet de loi de M. Whelan. C'est peut-être pour cette raison que les conservateurs sont tellement silencieux. Je vous propose un marché, monsieur le Président. Si vous pouvez me dire quelle est la différence entre ces deux projets de loi, je m'assiérai et je ne parlerai plus de la journée. Il n'y a aucune différence fondamentale. C'est du Whelan tout craché; tout ce qui manque c'est son grand Stetson vert. Mais comme vous occupez un grand fauteuil vert, monsieur le Président, cela revient au même. Toutefois, il n'y a absolument aucune différence entre les deux mesures.

M. Tupper: Cette question n'a jamais été prioritaire pour Whelan.

M. Nystrom: J'en suis pas certain; je n'en sais rien, en fait. En tout cas, ce n'était pas une priorité pour le parti libéral. Toutefois, mon cher et regretté ami, M. Whelan, était très populaire parmi bon nombre d'agriculteurs dans notre pays. Je ne veux donc pas lui jeter la pierre.

Le projet de loi proprement dit vise à stabiliser les revenus agricoles à court terme, surtout pour les produits de viande rouge comme le bœuf et le porc. Je le répète, cette mesure est identique à celle de M. Whelan, tant sur le plan du principe que pour la plupart des détails dont le Parlement a déjà discuté par le passé. Le projet de loi vise à créer un cadre en vue de négocier les ententes de stabilisation agricole entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cela revêt une importance toute particulière pour les producteurs de viande rouge, je le répète. Le régime de stabilisation sera facultatif et les provinces, le gouvernement fédéral et les producteurs y participeront. Il permettra de stabiliser les revenus agricoles à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes.

Notre parti ne peut pas approuver ce projet de loi sous sa forme actuelle. Nos préoccupations sont les mêmes que l'an dernier pour le projet de loi Whelan, et les problèmes d'alors demeurent. A bien des égards, ce projet de loi stabilise la pauvreté. Si les prix continuent à baisser, il n'y aura pas d'augmentation de revenu le moins appropriée pour rembourser les coûts de production et assurer à l'agriculteur de

quoi subvenir à ses besoins. Si, par exemple, une certaine denrée coûte \$50 une année, \$50 l'année suivante, \$50 la troisième et la quatrième année, puis baisse à \$35, le prix augmentera alors de quelques dollars grâce à la stabilisation. Si, l'année suivante, la denrée coûte à nouveau \$35 et que, grâce à la stabilisation, elle augmente à nouveau de quelques dollars, la moyenne continuera toutefois à baisser. Plus les prix seront bas, plus le prix de stabilisation baissera, puisque la stabilisation équivaut à 90 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes. Ce système n'apporte donc pas grand-chose à l'agriculteur. Il stabilise les prix bas à un niveau très bas.

Je suis surpris de voir le parti conservateur proposer à nouveau en bloc l'ancien projet Whelan. Je me souviens que les députés conservateurs avaient réagi assez violemment à cette mesure, contre laquelle ils s'étaient opposés et—il est regrettable que le député de Joliette (M. La Salle) soit absent. Je me souviens très bien que, lorsque ce projet de loi a été présenté pendant la dernière législature, le député n'a pas tari de reproches à l'égard de la mesure qu'il jugeait horrible. D'après lui, elle allait causer de grands torts aux éleveurs de porcs du Québec. Or, elle figure toujours dans le projet de loi. Je suis persuadé que, en votre qualité de député du Québec, monsieur le Président, la question vous préoccupe beaucoup, car la mesure ne permettra pas la participation des éleveurs de porcs du Québec et de certains autres éleveurs de la Colombie-Britannique où il existe des régimes provinciaux d'assurance des revenus. Ces gens ne peuvent pas participer à ce programme particulier. Ainsi, si un paiement est effectué en vertu du programme fédéral, il ne le serait pas dans toutes les provinces car les producteurs disposent déjà de leurs propres régimes provinciaux. Je me souviens fort bien que lors de la campagne électorale . . .

[Français]

Le député de Joliette (M. La Salle), si je me souviens bien, pendant la campagne électorale, a donné un chèque symbolique de 13 millions de dollars à l'Association des producteurs agricoles du Québec, un chèque symbolique de 13 millions de dollars! Mais peut-être que le député de Joliette est très riche, qu'il a beaucoup d'argent, monsieur le Président, mais pendant la campagne électorale, il a dit qu'il était contre le projet de loi Whelan, qu'il était très opposé à ce projet de loi; il a dit aux familles québécoises: Votez pour le parti progressiste conservateur et je vais changer le projet de loi . . . j'ai ici un chèque symbolique de 13 millions de dollars pour les éleveurs de porc, pour les éleveurs de bœuf et pour les fermiers québécois. Mais maintenant il est ministre, et tout a changé, et nous avons exactement le même projet de loi que celui de M. Whelan, qui est présenté de nouveau par le gouvernement du parti progressiste conservateur au Canada et, comme je l'avais dit précédemment, quelle est la différence, pourquoi le même projet de loi, monsieur le Président, pourquoi le parti progressiste conservateur a-t-il brisé une autre promesse électorale?